

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-196

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

ACQUISITION DE LA PARCELLE BP 325 SISE À LA BORDETTE (EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°6 DU PLU)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-1 ;

Vu la promesse de cession de Monsieur Christian MAILLETAS en date du 28 mai 2020 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme – patrimoine – grands travaux en date du 09 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020 ;

Considérant qu'au Plan d'Occupation des Sols dans un premier temps et ensuite au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2016, un emplacement réservé a été inscrit dont l'objet est la création d'une voie douce le long du Vert et l'aménagement d'un espace d'étalement

des eaux du Vert (emplacement réservé n°6),

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

SLO

5 années, maintenant les
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_196-DE

Considérant que la Ville de Libourne a engagé, depuis plusieurs années, acquisitions amiables nécessaires à la réalisation de cette voie douce,

Considérant que Monsieur Christian MAILLETAS, propriétaire de la parcelle BP 325, a accepté la cession de son terrain à la Ville au prix de 40 €/m² (prix d'acquisition de référence pour toutes les parcelles concernées par l'emplacement réservé n°6),

Considérant qu'il s'agit d'une parcelle de 268 m², le montant de l'acquisition par la Ville sera de 10 720 €,

Considérant que s'agissant d'une acquisition pour un montant inférieur au seuil de 180 000 €, la saisine des Domaines n'est pas obligatoire.

Considérant que cette acquisition entre dans le cadre de celles déjà effectuées dans la zone de la Bordette,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle BP 325 sise à la Bordette pour une superficie de 268 m² au prix de 10 720 euros
- accepte que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de la Ville
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent

Imputation budgétaire au chapitre 908.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne 02.10.2020

Le Maire,
Philippe BUSSON



Pour expédition conforme
Philippe BUSSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Busson)

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-197

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CESSION DE LA PARCELLE AK93P À LA SCEA DU CHÂTEAU SÉRAPHINE (PLINCE)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu la demande d'avis domanial du 25 septembre 2018 adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu la promesse unilatérale d'achat de la SCEA du Château Séraphine représentée par Martin Krajewski, en date du 5 août 2020,

Vu le plan projet de modification du parcellaire cadastral dressé en date du 20 mars 2019 par le cabinet GEOSAT,

Considérant que le terrain de tennis situé à côté du fronton de Pala dans l'enceinte sportive de Plince, parcelle AK93, n'est plus utilisé aujourd'hui,

Considérant que la SCEA du Château Séraphine a sollicité la Ville de Libourne pour acquérir ce terrain de 1 084 m², ses chais étant situés en face,

Considérant qu'il convient de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle AK93 et de prononcer son déclassement avant d'en autoriser la cession à la SCEA du Château Séraphine représentée par Martin Krajewski,

Vu l'avis de la commission urbanisme – patrimoine – grands travaux en date du 09 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation d'une partie de la parcelle AK 93 pour 1 084 m²
- approuve le déclassement d'une partie de la parcelle AK93 pour 1 084 m²
- approuve la cession du bien d'une surface de 1 084 m² à 69 080 € à la SCEA du Château Séraphine, représentée par Martin Krajewski, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, majoré des frais de géomètre d'un montant de 540 €, portant le prix de cession à 69 620 €
- autorise la SCEA du Château Séraphine représentée par Martin Krajewski, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires sur ce bien
- approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais inhérents à la cession
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

02.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Buisson)

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-198

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CESSION DE LA PARCELLE BS 34 (125 AVENUE DE L'ÉPINETTE) À LA SAS C&D ASSOCIÉS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,


Vu l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques n°2020-33243V0705 du 20 mai 2020,

Vu la promesse unilatérale d'achat de la SAS C&D Associés représentée par Elie Dohin, en date du 15 juillet 2020,

Considérant que la parcelle BS 34 sise 125 Avenue de l'épinette, a été conservée par la Ville de Libourne dans l'optique de permettre un jour la réalisation d'une voie reliant la rue Jean Royer à l'avenue de l'Épinette,

Considérant que la SAS C&D Associés, étant en cours d'acquisition de la parcelle mitoyenne, a sollicité la Ville de Libourne pour acquérir ce terrain de 2 310 m² afin de lui permettre la

réalisation d'un lotissement dans le prolongement de celui existant a
voie de desserte donnant sur l'avenue de l'Épinette,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_198-DE

Considérant qu'il convient de constater la désaffectation de la parcelle BS 34 et de prononcer
son déclassement avant d'en autoriser la cession à la SAS C&D Associés représentée par son
directeur général Monsieur Elie Dohin,

Vu l'avis de la commission urbanisme – patrimoine – grands travaux en date du 09 septembre
2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BS 34 sise 125 avenue de l'Épinette
- approuve le déclassement de ladite parcelle BS 34
- approuve la cession de la parcelle BS 34 d'une superficie de 2 310 m² à 175 000 € à la SAS C&D Associés, représentée par Monsieur Elie Dohin, ou toute personne physique ou morale s'y substituant
- autorise la SAS C&D Associés, représentée par Monsieur Elie Dohin, ou toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires sur ce bien
- approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais inhérents à la cession
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

02.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-199

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

PLACE GUADET : CESSIION À MONSIEUR FONTAINE ET MADAME BERNARD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Direction régionale des finances publiques n°2020-33227V0422 en date du 18 mars 2020,

Vu la promesse d'achat de Monsieur Gérard Fontaine et de Madame Anne-Marie Bernard en date du 30 juillet 2020,


Considérant que Madame Martine Baudry est propriétaire de la parcelle BH 301,

Considérant que Madame Martine Baudry occupe le domaine public au droit de la parcelle BH 301,

Considérant que Madame Martine Baudry cède sa propriété BH 301 à Monsieur Gérard Fontaine et Madame Anne-Marie Bernard et que par là-même elle souhaite régulariser cette

occupation de fait du domaine public,

Considérant que la partie du domaine public occupée par Madame Baudry est clôturée,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_199-DE

Considérant le souhait des nouveaux acquéreurs de la propriété de Madame Baudry, Monsieur Fontaine et Madame Bernard, de régulariser eux-mêmes auprès de la Ville de Libourne l'occupation du domaine public,

Considérant la nécessité de régulariser l'occupation de fait du domaine public,

Sous réserve de l'établissement du document d'arpentage,

Vu l'avis de la commission urbanisme – patrimoine – grands travaux en date du 09 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation d'une partie du domaine public pour environ 25 m² au droit de la parcelle BH 301 occupé par Madame Martine Baudry
- approuve le déclassement d'une partie du domaine public pour environ 25 m² au droit de la parcelle BH 301
- approuve la vente de cette partie d'environ 25 m² au droit de la parcelle BH 301, au prix de 2 350 € à Monsieur Gérard Fontaine et à Madame Anne-Marie Bernard ou toute personne physique ou morale s'y substituant, sous réserve de l'établissement du document d'arpentage
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'intégralité des frais inhérents à la cession (notamment les frais de géomètre et notariés)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

02.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-200

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DEMANDE À LA CALI DE LA PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIBOURNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu le code de l'urbanisme et ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération du Pôle Territorial du Grand Libournais en date du 6 octobre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 17 octobre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2018-2023,

Vu la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Libourne en date du 20 décembre 2016,

Vu la délibération communautaire d'approbation de la modification simplifiée du PLU de Libourne en date du 20 février 2020,

Considérant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Monsabert et l'opportunité d'évolution de cette OAP afin de la rendre opérationnelle à court terme, dans le respect des objectifs de la politique de l'habitat,

Considérant la nécessité de faire évoluer le règlement du PLU pour l'adapter à la pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme, des projets de constructions des habitants et de développement de la collectivité,

Considérant la compétence de Communauté d'agglomération en matière de planification urbaine,

Considérant le souhait de La Calvi et la commune de Libourne de se doter d'un bureau d'études pour les assister dans l'évolution de leur document d'urbanisme en vigueur,

Vu l'avis de la commission urbanisme – patrimoine – grands travaux en date du 09 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal accepte de demander à la Communauté d'Agglomération du Libournais :

- de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Libourne conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme
- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.153-11 et L.103-3 du code de l'urbanisme et ce pour la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02.10.2020 et de la publication, le 02.10.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-201

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CONVENTION TRIENNALE DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la Ville de Libourne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,


Vu la candidature de la ville de Libourne au label Ville d'Art et Histoire du 21 septembre 2020,

Considérant que la Ville de Libourne a défini et porte un projet urbain, « Libourne 2025, la Confluente »,

Considérant que ce projet urbain, qui a démarré en 2015 et achèvera une première phase de transformation significative de la Ville en 2025, affirme s'engager à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement,

Considérant qu'à mi-chemin de ce projet, la collectivité souhaite s'impliquer dans une démarche de construction partenariale de son projet patrimonial qui mobilise les citoyens et les

institutions, pour construire notamment sa candidature au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_201-DE

Considérant que parmi les partenaires institutionnels potentiels, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977 y a toute sa place,

Considérant que le CAUE de la Gironde, mis en place par le Conseil Général en 1979, est un organisme d'utilité publique, à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,

Considérant que le CAUE est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'architecture, de l'aménagement et du développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que la Ville de Libourne souhaite associer le CAUE, dont la collectivité est adhérente, à sa démarche patrimoniale et propose d'entériner ce partenariat via une convention triennale (2020-2023),

Considérant que cette convention mobilise le CAUE sur les actions suivantes :

- Etudes préalables de valorisation et d'aménagement des espaces publics
Le CAUE mettra à disposition des paysagistes pour accompagner la collectivité sur trois sites à aménager : la place St-Jean et deux espaces publics de quartier restant à définir
- Création d'outils de médiation de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (site protégé remarquable)

Considérant que le CAUE aidera à la définition, à la conception et à la diffusion de plaquettes d'information destinées au particulier dans le cadre de ses travaux d'aménagement et que Architecte, paysagiste et graphiste de la structure sont mobilisés,

Considérant que les deux premières plaquettes concernent le ravalement de façade et la réhabilitation/changement de menuiseries en accompagnement de la campagne de ravalement de façades menée par la Ville :

- Assistance architecturale aux services instructeurs et aux porteurs de projet

Un architecte conseiller du CAUE assurera des permanences mensuelles ouvertes aux porteurs de projet.

- Aide à la formation des parties prenantes de la valorisation patrimoniale

Considérant que la visite proposée aux journées européennes du patrimoine de 2020 est située à Libourne et qu'il s'agit d'une balade urbaine organisée et conduite par un architecte du CAUE qui passe par les écoles Jean-Jaurès, Rousseau, le lycée Max Linder et s'achève au théâtre Liburnia,

Considérant que le CAUE implique des associations culturelles locales dans le cheminement,

Considérant qu'en 2021, une journée de formation destinée aux instructeurs urbanisme et aux élus impliqués dans le domaine sera organisée à Libourne pour sensibiliser à l'approche architecturale et à la compréhension de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,

Considérant que cette convention n'engage pas de frais financier spécifique mais coordonne de la mise à disposition de personnel pour faire vivre ce projet,

Considérant que la Ville est adhérente du CAUE et qu'elle souhaite faire du CAUE un partenaire privilégié de sa politique patrimoniale,

Considérant que ce partenariat engage les parties sur des outils de valorisation communs,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_201-DE

Le Conseil Municipal :

- accepte de concourir avec le CAUE à valoriser le patrimoine à travers les 4 champs d'intervention évoqués ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le CAUE une convention triennale de mission d'accompagnement 2020-2023 et les avenants qui pourront y être portés

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
02.10.2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_201-DE

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-205

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CANDIDATURE DE LA VILLE DE LIBOURNE AU LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15/12/2016, modifié le 20/02/2020,

Vu l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine approuvée le 30/09/2014, transformée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) du 07/07/2016 en Site Patrimonial Remarquable,

Vu la convention Action Cœur de Ville signée avec l'Etat,

Considérant la politique patrimoniale de la Ville de Libourne

Depuis plusieurs années, la Ville de Libourne exprime une intention de valorisation de son patrimoine bâti et urbain. L'acte fondateur de cette volonté fut la création d'une **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP) qui est une servitude d'utilité publique s'imposant aux demandes d'autorisation de construire. L'AVAP comprend alors un règlement visant à protéger et encadrer la réhabilitation des bâtiments anciens. Elle reste d'actualité aujourd'hui.

En 2015, la Ville a renforcé cette intention dans le cadre de son **Projet urbain, « LibSLO 2025 - la Confluente »**, qui met l'accent sur la volonté de révéler et de valoriser la redécouverte de ses richesses spécifiques, humaines et naturelles : la bastide et ses faubourgs, bien sûr, le bâti ancien et l'espace public, mais aussi les rivières et leurs affluents, le paysage de vignes, de prairies bocagères et de palus. Le plan local d'urbanisme (PLU) adopté en décembre 2016 insistait notamment sur la mise en valeur de l'identité libournaise à travers son patrimoine bâti et sa qualité environnementale et paysagère.

En 2019, la Ville de Libourne a adhéré au réseau national « **Sites et Cités Remarquables** » afin de partager avec d'autres villes ses préoccupations patrimoniales.

En 2020, la Ville **souhaite affirmer encore plus fortement un axe patrimonial dans sa politique publique** et le lier fortement aux politiques culturelles de l'Etat. La création au conseil municipal d'une délégation Patrimoine, Archives, Anciens Combattants et Mémoire reflète cette volonté. La Ville se propose donc de poser sa candidature pour l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire ». Celui-ci favoriserait évidemment, à travers la reconnaissance de nos politiques culturelles, patrimoniales et urbaines, de nouveaux accompagnements pour les projets à venir.

Enfin, soulignons qu'à travers ce label, l'objectif majeur est d'améliorer l'image que les Libournaises et les Libournais ont de leur ville en leur permettant de s'approprier son histoire, l'histoire des générations d'hommes et de femmes qui ont façonné la cité et son environnement. Négliger le passé et sa mise en valeur, c'est se priver d'avenir. Un avenir que nous souhaitons ainsi protéger et agrémenter pour les générations actuelles et futures, et pour attirer un tourisme de qualité.

Considérant le label Ville d'Art et d'Histoire décerné par le Ministère de la Culture

Créé en 1985 par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH), labellisant 202 territoires, est attribué par le **Ministère de la Culture**.

Ce label est une **reconnaissance qualifiante de la richesse du patrimoine architectural, historique, culturel, paysager et urbain**. La collectivité qui y prétend ou le détient s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création du cadre de vie.

A terme la collectivité doit pour le faire vivre se doter d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine doté de personnel qualifié agréé, de lieux de médiation et d'un budget dédié. En contrepartie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles apporte son soutien scientifique et technique et des aides financières à la réalisation des projets.

La validation de ce label fait l'objet d'une convention signée entre la collectivité labélisée et l'Etat confirmant l'engagement de la collectivité à développer de manière ambitieuse un projet culturel s'appuyant sur des objectifs et des moyens préalablement définis. Cet engagement permet ainsi de mettre en lumière l'identité du territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent de la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La candidature au label s'effectue en plusieurs étapes. La première étape est une déclaration de candidature suivie de l'envoi d'un premier dossier renseignant la **motivation de la candidature et du périmètre**. La pertinence du périmètre et la qualité des politiques menées, qu'elles soient architecturales, urbaines et paysagères, leur connexion aux politiques culturelles, est ensuite examinée pour apprécier l'opportunité de la recherche de la labellisation.

Considérant le souhait de la Ville de Libourne de candidater au label Ville d'Art et d'Histoire

La Ville de Libourne souhaite se porter candidate au label Ville d'Art et d'Histoire sur son périmètre communal. Elle dispose pour ce faire d'un portage politique clair, d'un projet urbain stabilisé, d'actions déjà mises en œuvre en articulation avec les services culturels, de l'urbanisme et de l'éducation.

En effet la Ville adhère aux objectifs poursuivis par ce label pleinement :

- réunir **tous les acteurs** de la Ville en donnant une cohérence à son projet urbain ;
- transmettre aux différentes générations les **clefs de lecture de l'espace commun** et de son évolution ;
- **sensibiliser les habitants, commerçants et professionnels** à leur environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- présenter aux habitants, à ceux qui y travaillent, qui y font leurs courses, qui viennent en visite ou font du tourisme **le patrimoine dans toutes ses composantes** ;
- encourager les Libournais à devenir les **ambassadeurs de leur cité et de leur territoire** ;
- **favoriser l'attractivité du territoire** et celle du commerce de centre-ville en développant le tourisme culturel.

Considérant, de manière complémentaire, que la Ville poursuit à travers cette recherche de label, l'appui à **5 objectifs majeurs** de son projet urbain « Libourne2025-la Confluente » :

- 1 - **Mieux connaître** le territoire communal, son histoire et sa géographie et valoriser cette identité propre tout en la liant au destin des territoires environnants.
- 2 – **Lier compréhension du passé et actions du présent**. A cet égard, la Ville articulera fortement connaissances patrimoniales et actions de transformation des bâtis, équipements et espaces, publics et privés (projet urbain).
- 3 – Poursuivre la **mise en valeur du cœur de la bastide** et de ses monuments, mais ne pas négliger celle des **quartiers périphériques**, qui sont d'une époque plus récente et représentent un patrimoine plus contemporain.
- 4 – Intégrer à la réflexion de médiation, les interférences entre architecture, urbanisme et paysage avec **la protection environnementale et le défi climatique**
- 5 – Construire sa propre définition du patrimoine de Libourne, en collaboration avec les habitants dans le cadre d'une démarche participant à l'identification des patrimoines matériels et immatériels à valoriser.

Considérant le rythme et les modalités de la candidature libournaise

La Ville envisage de :

- **au cours du dernier trimestre de l'année 2020, finaliser la première étape de candidature** via la constitution d'un dossier la motivant et en précisant le périmètre ; de définir la démarche participative ;
- en 2021, s'engager dans le déploiement du dispositif participatif et dans la rédaction d'un mémoire présentant les politiques mises en œuvre dans le domaine de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage, deuxième étape de la candidature.
- en 2022, après avoir reçu un premier avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de s'acheminer vers l'écriture du dossier de candidature, troisième et dernière étape.

Vu l'avis de la commission urbanisme – patrimoine – grands travaux en date du 09 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- affirme l'engagement de la Ville de Libourne quant à la poursuite d'une politique patrimoniale renforcée dans le cadre de son projet urbain qui réponde aux objectifs fondamentaux du label « Ville d'Art et d'Histoire » et aux cinq objectifs spécifiques du projet urbain de Libourne ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_205-DE

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et la candidature de la Ville de Libourne au label « Ville d'Art et d'Histoire »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02.10.2020 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne